

LE DOSSIER DU 28 AVRIL 1977...

REPONSE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE C.G.T.-F.O. À LA C.G.T.:

Nantes, le 15 avril 1977.

*Secrétaire de l'Union Départementale
Camarade Prampart,
des Syndicats C.G.T.
Bourse du Travail,
8, rue Arsène-Leloup,
44100 NANTES.*

Cher Camarade,

Je t'accuse réception de ta lettre datée du 14 avril et reçue ce jour.

Comme tu le sais peut-être, notre bureau de l'U.D. se réunit tous les mardis et ta lettre ne pourra être discutée au niveau de nos instances avant mardi prochain 19 avril.

Cela étant dit, une délégation de notre bureau de l'UD. se rendra néanmoins à l'inter-syndicale de façon à procéder à un premier échange de vue sur la situation et sur les moyens à mettre en œuvre pour faire face à la politique gouvernementale et patronale.

D'ores et déjà, je te confirme la position traditionnelle de notre organisation. Nous sommes inconditionnellement pour l'unité d'action des organisations syndicales ouvrières dès lors que l'action se situe exclusivement sur le terrain de la défense des intérêts ouvriers. Nous n'excluons pas certains contacts ou pressions en direction des partis politiques ou des élus (de gauche ou de droite), mais nous refusons, par principe, toute confusion entre l'action des syndicats d'une part, des partis et des élus d'autre part.

Nous pensons qu'il existe une différence de nature entre les syndicats et les partis. Les syndicats ont vocation de défendre les intérêts particuliers des travailleurs alors que les partis politiques dont l'action, actuellement, se situe presque exclusivement sur le terrain parlementaire, s'assignent comme mission d'envoyer leurs hommes gérer, à tous les niveaux, les institutions de la société capitaliste dans laquelle nous vivons.

Bien entendu, nous n'ignorons pas que certains rapprochements peuvent parfois être nécessaires pour la défense des libertés démocratiques. Au cours de son histoire, la C.G.T. devenue la C.G.T.-F.O. a prouvé qu'elle était parfaitement capable de prendre ses responsabilités en ce domaine. Mais, même en nous plaçant sur ce terrain (alternative: démocratie ou fascisme), nous savons que le meilleur moyen de défendre les libertés démocratiques est, d'abord et avant tout, de préserver l'indépendance des organisations spécifiques de la classe ouvrière que sont les syndicats.

Dans ces conditions et dans l'état actuel des choses, il me semble tout à fait souhaitable que devant les menaces qui pèsent sur les conditions de vie des travailleurs et leurs conquêtes, nos organisations

syndicales de Loire-Atlantique renouent avec une tradition d'action commune qui a permis, dans le passé, notamment en 1953 et 1955, à la classe ouvrière de faire face victorieusement aux menaces qui, alors, pesaient également sur leurs droits et conquêtes.

En tout état de cause, la délégation qui se rendra à l'intersyndicale rendra compte des discussions et des propositions des différentes organisations à la réunion de notre bureau de l'U.D. qui se tiendra le lendemain.

Je te prie de croire, cher camarade, à l'assurance de mes sentiments syndicalistes les meilleurs.

Le Secrétaire Général,
Alexandre HEBERT.

P.S. Photocopie à la F.E.N. et à la C.F.D.T.

REPONSE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE C.G.T.-F.O. ÀUS ÉLUS SOCIALISTES:

Union Départementale C.G.T. - F.O.

28 Avril 1977.

Monsieur les Président de la Fédération Départementale
des élus Socialistes et Républicains
25, chaussée de la Madeleine, 44000 Nantes.

Monsieur le Président et Cher Camarade,

Je vous accuse réception de votre lettre du 26 avril 1977.

Notre organisation syndicale a déjà fait connaître sa position relativement au problème que vous posez. Nous considérons que les fonctions de gestion qu'assument les élus, à tous les niveaux, peuvent les amener à assumer la défense d'intérêts contradictoirement avec ceux représentés par les syndicats.

Compte tenu des difficultés actuelles, nous pensons que, il n'est de l'intérêt ni des partis, ni des élus, ni des syndicats, qu'une confusion s'instaure, chacun devant, à sa place, remplir le mandat dont il a été investi.

C'est la raison pour laquelle nous serons bien entendu heureux de compter parmi les manifestants des camarades membre de nos organisations qui seront là à titre de syndiqué ou de citoyen, mais en aucun cas à titre d'élu. Dans ces conditions, nous considérons que le port de l'écharpe doit être réservé aux cérémonies officielles et serait totalement déplacé dans une manifestation contre le Plan Barre et ses conséquences.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président et cher Camarade, à mes sentiments les meilleurs.

Cordialement,

Alexandre HEBERT,
Secrétaire Général.
